



*premier jour*  
**AN 1893**

# ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

Commune de *St Audre's de Calque*

Arrondissement du Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance  
**DE BORDEAUX**

## *Registre des Naissances*

NOTA. — MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes et l'irrégularité de quelques-autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur de la République. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Nous, Juge-Commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et parafé le présent registre contenant *Vingt six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Naissances dans la commune de *St Audre's de Calque* pendant l'an 1893.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1892.

*Georges Chauveau*

N.º 1

Du 5 Janvier



Guguen Gardry



Du trois Janvier mil huit cent quatre vingt trois, à dix heures du matin.

Acte de naissance de Guguen Gardry, né le 17 Mars de ce mois, à dix heures du matin au lieu de Calong, commune de St. André de Cubzac, fils légitime de Pierre Gardry, cultivateur, âgé de trente six ans, et de Marguerite Elie, sans profession, âgée de vingt cinq ans; mariés et demurant ensemble au dit lieu de Calong.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jean Redeuilh, cultivateur, âgé de quarante deux ans, Second témoin Elie Larrue, garde champêtre, âgé de soixante quatre ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture et nous le déclarant qu'a dit et savoir,

Constaté suivant la loi par moi Emile de cartier Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

J. Redeuilh Larrue Edantagnan

N.º 2

Du 16 Janvier

Jean Thomas

Du seize Janvier mil huit cent quatre vingt trois, à trois heures du soir.

Acte de naissance de Jean Thomas, né ce jour à six heures du matin au lieu de Cerefort, commune de St. André de Cubzac, fils légitime de Girard Thomas, cultivateur, âgé de quarante un ans, et de Anne Grolin, sans profession, âgée de trente quatre ans; mariés et demurant ensemble au dit lieu de Cerefort.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Claude Bernard, fermier, âgé de trente trois ans, Second témoin Louis Goulard, tailleur de pierres, âgé de trente deux ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture, et nous le déclarant qu'a dit et savoir,

Constaté suivant la loi par moi Emile de cartier Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

L. Goulard Claude Bernard



N.3

Du 26 Janvier  
Yves Gabriel Lafarge

Du vingt six Janvier mil huit cent quatre vingt  
trois, à dix heures du matin.  
Acte de naissance de Yves Gabriel Lafarge,  
né hier à quatre heures du soir, au lieu de Fontbuisson, com-  
mune de l'Abbaye de Cubzac, fille légitime de Jean Lafarge,  
fabriquer, âgé de trente-un ans, et de Charquante Guis-  
sac, sans profession, âgée de trente ans, mariés et demeurant  
ensemble au lieu dit de Fontbuisson.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Guisac, négociant, âgé de  
quarante-trois ans, second témoin Pierre Fournier, labou-  
rier, âgé de cinquante-huit ans, habitants de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le

Acte de naissance en date du vingt six  
Janvier mil huit cent quatre vingt  
trois, à dix heures du matin, au lieu de  
Fontbuisson, commune de l'Abbaye de  
Cubzac, fille légitime de Jean Lafarge,  
fabriquer, âgé de trente-un ans, et de  
Charquante Guissac, sans profession,  
âgée de trente ans, mariés et demeurant  
ensemble au lieu dit de Fontbuisson.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être  
féminin. Premier témoin Jean Guisac,  
négociant, âgé de quarante-trois ans,  
second témoin Pierre Fournier, labou-  
rier, âgé de cinquante-huit ans, habi-  
tants de cette commune. Sur la requête  
et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le  
présent acte que le père de l'enfant  
nous avons rédigé le présent acte que le

N.4

Du 27 Janvier  
Jean Baptiste Calzac

Du vingt sept Janvier mil huit cent quatre vingt  
trois, à dix heures du matin.  
Acte de naissance de Jean Baptiste Calzac, né hier à  
cinq heures du soir, au lieu de Paradis, commune de  
l'Abbaye de Cubzac, fils légitime de Julien Calzac, cultivateur,  
âgé de trente-quatre ans, et de Jeanne Lambert, sans profession,  
âgée de trente-deux ans, mariés et demeurant ensemble  
au lieu de Paradis.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Jean Baptiste Malherbe, cultivateur,  
âgé de trente-quatre ans, second témoin David Peyron,  
perruquier, âgé de quarante-huit ans, habitants de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le

Peyron fils Calzac  
Malherbe Lambert

N.5

Du 31 Janvier



Acte de naissance de  
décédé à Saint-Verge  
(Est-Mariage), le 29 Janvier  
mil huit cent cinquante-trois.  
Le onze Janvier mil huit cent  
cinquante et un.  
Le Maire

Maire

Acte de naissance en date du 31  
Janvier mil huit cent cinquante-trois,  
à dix heures du matin, au lieu de  
Fontbuisson, commune de l'Abbaye de  
Cubzac, fille légitime de Jean Lafarge,  
fabriquer, âgé de trente-un ans, et de  
Charquante Guissac, sans profession,  
âgée de trente ans, mariés et demeurant  
ensemble au lieu dit de Fontbuisson.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être  
féminin. Premier témoin Jean Guisac,  
négociant, âgé de quarante-trois ans,  
second témoin Pierre Fournier, labou-  
rier, âgé de cinquante-huit ans, habi-  
tants de cette commune. Sur la requête  
et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le  
présent acte que le père de l'enfant  
nous avons rédigé le présent acte que le

Du trente un Janvier mil huit cent quatre  
vingt trois, à neuf heures du matin.  
Acte de naissance de Elie Garineau, né le vingt  
huit de ce mois à neuf heures du matin, au lieu de Jugon  
Commun de l'Abbaye de Cubzac, fils légitime de Guillaume  
Garineau, cultivateur, âgé de quarante ans, et de Math-  
ilde Chibaud, sans profession, âgée de trente-trois ans, mariés  
et demeurant ensemble au lieu de Jugon.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Jean Donn, perquisiteur, âgé de soixante-  
trois ans, second témoin Pierre Fournier, labou-  
rier, âgé de cinquante-huit ans, habitants de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le

Garineau Donn  
Chibaud Fournier

N.6

Du 7 Février  
Cécile Marie Gaonach

Du sept Février mil huit cent quatre vingt  
trois, à trois heures du soir.  
Acte de naissance de Cécile Marie Gaonach,  
née cette nuit à minuit au bourg de l'Abbaye de Cubzac,  
fille légitime de Bergeger le curé et de Marie Gaonach,  
perruquier, âgé de quarante-deux ans, et de Marie Gaonach,  
sans profession, âgée de trente-cinq ans, mariés et  
demeurant ensemble au bourg de l'Abbaye de Cubzac.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Bergeger, perquisiteur, âgé de  
soixante ans, second témoin Elie Garineau, garde-champêtre,  
âgé de trois-vingt-quatre ans, habitants de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le

Bergeger Gaonach  
Garineau



N: 5

Du trente-un Janvier mil huit cent quatre vingt trois, à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Elie Garineau, né le vingt huit de ce mois à neuf heures du matin, au lieu de Juguan Commun de St André de Cebra; fils légitime de Guillaume Garineau, cultivateur, âgé de quarante ans, et Mathéa Chibaud, sans profession, âgée de trente trois ans; mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Juguan.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premiers témoins Jean Donis, propriétaire, âgé de soixante trois ans, seconds témoins Pierre Pévris, laboureur, âgé de cinquante huit ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons vérifié le présent acte que les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Emile Marten Dantaquan, Maire de St André de Cebra, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Garineau Donis Pévris

Du sept Février mil huit cent quatre vingt

N: 6

*[Handwritten notes on a separate piece of paper, partially obscured by a stamp]*

Acte de naissance de Elie Garineau

Le présent acte est constaté par nous officier de l'état civil. Ce jour sept Janvier mil huit cent dix neuf.

*[Handwritten signature]*



N. 7

Du 10 Février  
Nouveau  
Labou

Du dix Février mil huit cent quatre vingt trois  
à quatre heures du soir.  
Acte de naissance de Pierre Pierre Labou, né à jour  
à cinq heures du matin, au bourg de St. André de Cubzac,  
fils légitime de Louis Charles Labou, propriétaire, âgé  
de trente quatre ans, et de Marie Marguerite Moreau, âgée  
de trente quatre ans, demeurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Marie Nicolas Goyard, cultivateur, d'origine  
médian, âgé de trente huit ans, second témoin Pierre Théodore  
Labou, âgé de cinquante huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père  
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le témoin et  
le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Emile Moreau, faisant  
fonction d'officier public de l'état civil.

Emile Moreau, Louis Labou, Edouard Goyard

*[Marginal notes in French, partially illegible]*

N. 9

Du 10 Février  
Nouveau  
Labou



Du vingt Février mil huit cent quatre  
vingt trois, à dix heures du matin.  
Acte de naissance de Raoul Macouillan, né  
à jour à sept heures du matin au lieu dit le G. P. de  
commune de St. André de Cubzac, fils légitime de  
Yves Macouillan, carrier, âgé de trente deux ans  
et de Marie Helene Gabruth, couturière, son épouse,  
âgée de trente ans, mariés et demeurant ensemble  
au dit lieu dit le G. P.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Pierre Moreau, cultivateur, âgé  
de trente quatre ans, second témoin Gustave Moreau,  
mineur, âgé de vingt neuf ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le  
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Emile Moreau, faisant  
fonction d'officier public de l'état civil.

P. Moreau, Yves Macouillan, Edouard Goyard

*[Marginal notes in French, partially illegible]*

Décidé à St. André de  
Cubzac, le douze  
Novembre mil neuf  
cent six.  
le douze Novembre mil  
neuf cent six.  
le Maire,  
Lafont

N. 10

Du 21 Février  
Anne Biquerie

Du vingt cinq Février mil huit cent quatre vingt  
trois, à dix heures du matin.

Acte de naissance de Anne Biquerie, née hier à dix  
heures du soir, au lieu de Fontbouillon, commune de St. André  
de Cubzac, fille légitime de Jean Biquerie, soldat, âgé  
de vingt huit ans, et de Helene Chameau, sans  
profession, âgée de vingt ans, mariés et demeurant  
ensemble au dit lieu de Fontbouillon.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Pierre Moreau, maire, âgé de trente  
deux ans, second témoin Pierre Souquet, maire, âgé de  
vingt huit ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que  
le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Emile Moreau, faisant  
fonction d'officier public de l'état civil.

Biquerie L. Souquet, Edouard Goyard, Gaston Moreau

Mariée à Saint. André de  
Cubzac, le deux Août mil neuf  
cent quatre avec Joseph Pierre  
Barnagaud.  
Le deux Août mil neuf  
cent quatre.  
Laduze  
Moreau

Décidé à Lamotte Lambertien  
(grande) le vingt six Avril  
mil neuf cent soixante dix  
sept.  
le 18 Mai 1977  
le Maire

N. 1  
Du 12 Février  
Madame Coupeau

Du 12 Février mil huit cent quatre vingt  
trois, à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Madeline Coupeau, née le  
dix deux à onze heures du soir, au bourg de St. André de  
Cubzac, fille légitime de Jean Coupeau, employé au  
chemin de fer de l'état, âgé de trente ans, et de Scolastique  
Boucaud, sans profession, âgée de vingt sept ans, mariés  
et demeurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Joseph Moreau, marchand, âgé de  
trente trois ans, second témoin Jean Moreau, commis d'usine,  
âgé de vingt neuf ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que le  
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Emile Moreau, faisant  
fonction d'officier public de l'état civil.

Coupeau Michel Joseph, Moreau Jean, Edouard Goyard

*[Marginal notes in French, partially illegible]*

*[Marginal notes in French, partially illegible]*



N. 11

De l'An

Joseph Rabat

Marié à Marie-Louise  
le 24 mars 1855  
le 26-3-55

Marié à Marie-Louise  
le 24 mars 1855  
le 26-3-55

Marié à Marie-Louise  
le 24 mars 1855  
le 26-3-55

Marié à Marie-Louise  
le 24 mars 1855  
le 26-3-55

Marié à Marie-Louise  
le 24 mars 1855  
le 26-3-55

Marié à Marie-Louise  
le 24 mars 1855  
le 26-3-55

Marié à Marie-Louise  
le 24 mars 1855  
le 26-3-55

Marié à Marie-Louise  
le 24 mars 1855  
le 26-3-55

Marié à Marie-Louise  
le 24 mars 1855  
le 26-3-55

Marié à Marie-Louise  
le 24 mars 1855  
le 26-3-55

Marié à Marie-Louise  
le 24 mars 1855  
le 26-3-55

Marié à Marie-Louise  
le 24 mars 1855  
le 26-3-55

Marié à Marie-Louise  
le 24 mars 1855  
le 26-3-55

Marié à Marie-Louise  
le 24 mars 1855  
le 26-3-55

Deuxième An mil huit cent quatre vingt  
huit, à onze heures du matin.  
Acte de naissance de Joseph Rabat, né le vingt  
septième à onze heures du soir, au lieu de Port-aux-  
Cabras, chef canton, agé de quarante deux ans, et de  
marié et demeurant ensemble au dit lieu de Port-aux-  
Cabras, le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Pierre Rabat, aubergiste, agé de trente  
cinq ans, second témoin Pierre Rabat, sabotier agé de  
cinquante huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui  
le père et le déclarant ont signé avec nous après lecture  
bon état devant la loi par moi Comte de la Cour  
Dantagnan, officier de l'état civil de Cabras, faisant  
la fonction d'officier public de l'état civil.

Joseph Rabat P. Rabat  
E. Dantagnan

Deuxième An mil huit cent quatre vingt  
huit, à onze heures du matin.

Acte de naissance de Jeanne Perronnet, née le  
septième à sept heures du matin au lieu de l'An  
de Cabras, fille légitime de Fernand Perronnet, premier  
agé de trente six ans, et de Berthe Vagi, sans profession  
agé de trente trois ans, mariés et demeurant ensemble  
au lieu de l'An de Cabras.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Louis Deguingand, premier agé  
de vingt huit ans, second témoin Pierre Rabat, sabotier  
agé de cinquante huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui  
le père et le déclarant ont signé avec nous après lecture  
bon état devant la loi par moi Comte de la Cour  
Dantagnan, officier de l'état civil de Cabras, faisant  
la fonction d'officier public de l'état civil.

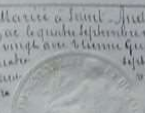
Louis Deguingand E. Dantagnan

N. 13

De l'An



Jeanne Guichard



J. Cornu

E. Dantagnan

J. Cornu

E. Dantagnan

N. 14

De l'An

Marie-Louise Delbos

Deuxième An mil huit cent quatre  
vingt huit, à onze heures du matin

Acte de naissance de Jeanne Guichard, née le  
quatrième à six heures, à onze heures du soir, au  
lieu de Port-aux-Cabras, commune de l'An de Cabras,  
fille légitime de Jean Guichard, cultivateur, agé de  
quarante deux ans, et de Jeanne Guichard, sans  
profession, agé de trente deux ans, mariés et demeurant  
ensemble au dit lieu de Port-aux-Cabras.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Baymond, aubergiste, agé de  
cinquante quatre ans, second témoin Jean  
Cornu, entrepreneur, agé de quarante sept ans,  
habitants de cette commune, nous avons rédigé le  
présent acte qui le père et le déclarant ont signé avec nous  
après lecture, et nous le déclarant qui a été en l'état  
bon état devant la loi par moi Comte de la Cour  
Dantagnan, officier de l'état civil de Cabras, faisant  
la fonction d'officier public de l'état civil.

J. Cornu J. Cornu  
E. Dantagnan E. Dantagnan

Deuxième An mil huit cent quatre vingt  
huit, à onze heures du matin.

Acte de naissance de Marie-Louise Delbos, née le  
septième à sept heures et demie du matin au lieu de l'An  
de Cabras, fille légitime de Jean Delbos, cultivateur, agé de  
vingt huit ans, et de Jeanne Perronnet, sans profession,  
agé de trente trois ans, mariés et demeurant ensemble  
au lieu de l'An de Cabras.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Baymond, aubergiste, agé de  
cinquante quatre ans, second témoin Pierre Rabat, sabotier,  
agé de cinquante huit ans, habitants de cette commune.  
Sur la réquisition et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui  
le père et le déclarant ont signé avec nous après lecture  
bon état devant la loi par moi Comte de la Cour  
Dantagnan, officier de l'état civil de Cabras, faisant  
la fonction d'officier public de l'état civil.

J. Baymond J. Baymond  
E. Dantagnan E. Dantagnan

N. 11

Du 10 Mars  
Jean Coignault

De dix-sept ans mil huit cent quatre vingt et quinze  
à neuf heures du matin.  
Acte de naissance de Coignault Jean, né le 10 Mars  
de ce mois à onze heures du matin, au lieu de la Douze, Commune de  
de Cuzac, fille légitime de Coignault Pierre, Commune de Cuzac,  
quarante quatre ans, et de Dubouché Marie, sans profession,  
âgé de vingt quatre ans, mariés et demeurant ensemble  
au dit lieu de la Douze.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Négrier Jean, tailleur, âgé de  
quarante trois ans, épouse Négrier Corday Jean,  
Cuzac, âgé de quatrevingt ans, habitant de cette  
Commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte, qui  
a été signé et le déclarant ont été signés avec nous après  
lecture.

Constaté suivant le loi par nous Emile et Jean  
Dantagnan, Maire de la commune de Cuzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Coignault Corday Négrier

N. 16

Du 13 Mars  
Marie Barquent  
des Habaylles

De trois ans mil huit cent quatre vingt et quinze  
à deux heures du soir.

Acte de naissance de Marie Barquent, née le 13 Mars  
de ce mois à deux heures du soir, au lieu de la Douze, Commune de  
de Cuzac, fille légitime de François Barquent  
et de Marie Barquent, sans profession, âgé de vingt deux ans,  
mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Douze.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Jean Corday, tailleur, âgé de  
quarante ans, épouse Corday Jean, Cuzac,  
âgé de quatrevingt ans, habitant de cette Commune.

Sur la requête et présentation à nous faite  
par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte, qui  
a été signé et le déclarant ont été signés avec nous après  
lecture.

Constaté suivant le loi par nous Emile et Jean  
Dantagnan, Maire de la commune de Cuzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Barquent Corday

écrit à Cenon (grande)  
vingt trois Janvier  
neuf cent soixante neuf.  
deux Février mil neuf  
et soixante neuf.  
le 16 Novembre 1999 est  
l'interdite est de 25  
le 25 Mars 1999  
le 22 Mars 1999  
le 22 Mars 1999

N. 17

Du 11 Mars



Jean Montail

Marié à l'écclésiastique  
le 10 Mars 1875  
vingt deux ans  
Cuzac  
tailleur  
marié  
à l'écclésiastique



Deuxième à Tours (Lude et  
Loire) le 10 Mars mil  
neuf cent soixante et onze -  
le 15 Octobre 1874

N. 18

Du 11 Mars

Antoine Moallan

De quinze ans mil huit cent quatre vingt et quinze  
à quatre heures du soir.

Acte de naissance de Jean Moallan, né le 11 Mars  
de ce mois à quatre heures du soir, au lieu de la Douze, Commune de  
de Cuzac, fille légitime de Domon  
Montail, tailleur, âgé de trente deux ans, et de Marie  
Echeleid, sans profession, âgée de trente ans, mariés  
et demeurant ensemble au dit lieu de la Douze.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Jean Corday, tailleur, âgé de  
quarante trois ans, épouse Corday Jean, Cuzac,  
âgé de quatrevingt ans, habitant de cette Commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte, qui  
a été signé avec nous après lecture.

Constaté suivant le loi par nous Emile et Jean  
Dantagnan, Maire de la commune de Cuzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Moallan Dantagnan

De vingt un Mars mil huit cent quatre vingt  
et quinze à onze heures du matin.

Acte de naissance de Antoine Moallan, né le 21 Mars  
de ce mois à onze heures du matin, au lieu de la Douze, Commune de  
de Cuzac, fille légitime de Guillaume Moallan,  
cultivateur, âgé de quarante trois ans, et de Marie  
Echeleid, sans profession, âgée de trente huit ans, mariés  
et demeurant ensemble au dit lieu de la Douze.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Jean Corday, tailleur, âgé de  
quarante ans, épouse Corday Jean, Cuzac,  
âgé de quatrevingt ans, habitant de cette Commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte, qui  
a été signé avec nous après lecture, et avec le déclarant  
qui a dit en l'acte.

Constaté suivant le loi par nous Emile et Jean  
Dantagnan, Maire de la commune de Cuzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Moallan Dantagnan



N. 19  
Du 27 Mars  
Veuve Catherine  
Bodet

De vingt sept Mars mil huit cent quatre  
vingt deux, à deux heures du matin.  
Acte de naissance de Jeanne Catherine Bodet  
mille vingt quatre de ce mois à sept heures du matin  
au bourg de St André de Cubzac, fille légitime de  
Pierre Bodet, forgeron, âgé de vingt sept ans, et de  
Marie Massy, sans profession, âgée de vingt ans, mariés  
et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Bertrand Laforgue, ouvrier, âgé de  
quarante quatre ans, second témoin Alfred Bascou, cultivateur  
âgé de trente cinq ans, habitants de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été  
signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comte de Marten  
Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

A. Coummond Bodet, Pierre  
Dantagnan Laforgue

N. 20  
Du 10 Avril  
Amélie Navat

De dix Avril mil huit cent quatre vingt  
deux, à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Amélie Navat, née à  
six heures du matin au lieu de Chauvin, commune de  
St André de Cubzac, fille légitime de Eble Navat, cultivateur  
âgé de trente trois ans, et de Marie Pouquin, sans profession,  
âgée de trente deux ans, mariés et demeurant ensemble  
au dit lieu de Chauvin.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Eble Laxen, garde champêtre, âgé  
de soixante quatre ans, second témoin Pierre Roux  
sabotier, âgé de cinquante huit ans, habitants de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par  
Madame Genevieve, sa femme, à St André, nous avons  
rédigé le présent acte qui a été signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comte de Marten  
Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant  
la fonction d'officier public de l'état civil.

Genevieve  
Eble Laxen  
Pierre Roux  
Comte de Marten  
Dantagnan

N. 21  
Du 21 Avril



Reathe Bessac

Pour acte en date du dix  
sept Mars mil huit cent dix  
indiqué à la mairie de St André  
de Cubzac (charme, mariage), Reathe  
Bessac  
âgée de  
vingt  
sept  
ans  
mariée  
avec  
Monsieur  
Charles  
Bessac  
âgé de  
vingt  
sept  
ans  
mariés  
et demeurant  
ensemble  
au bourg  
de St André  
de Cubzac.  
Le sexe de  
l'enfant  
a été  
reconnu  
être  
féminin.  
Premier  
témoin  
Pierre  
Laxen,  
garde  
champêtre,  
âgé de  
soixante  
quatre  
ans, second  
témoin  
Pierre  
Roux,  
sabotier,  
âgé de  
cinquante  
huit  
ans, habitants  
de cette  
commune.  
Sur la  
requête  
et  
présentation  
à nous  
faite  
par  
Madame  
Genevieve,  
sa  
femme,  
à  
St  
André,  
nous  
avons  
rédigé  
le  
présent  
acte  
qui  
a  
été  
signé  
avec  
nous  
après  
lecture.  
Compté  
suivant  
la  
loi  
par  
moi  
Comte  
de  
Marten  
Dantagnan,  
Maire  
de  
St  
André  
de  
Cubzac,  
faisant  
la  
fonction  
d'officier  
public  
de  
l'état  
civil.

N. 22  
Du 8 Mai

Marquise Laporte

Décédée à Bordeaux  
le huit juin mil neuf  
cent quarante huit  
Le dix sept juin mil neuf  
cent quarante huit  
Le Maire  
Dantagnan

De vingt un Avril mil huit cent quatre  
vingt deux, à deux heures du soir,  
Acte de naissance de Reathe Bessac, née à  
six heures du matin, au lieu de Plas, commune de  
Cubzac, fille légitime de Ariste Bessac, employé au  
chemin de fer de l'état, âgé de vingt sept ans, et de  
Graselin, sans profession, âgée de dix huit ans, mariés et  
demeurant ensemble au dit lieu de Plas.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Pierre Laxen, fabricant de cloison, âgé  
de quarante sept ans, second témoin Eble Navat, cultivateur  
de cubzac, âgé de quarante quatre ans, habitants de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le père de  
l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été signé avec nous  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comte de Marten  
Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Bessac  
Dantagnan

De huit Mars mil huit cent quatre vingt  
deux, à deux heures du matin.  
Acte de naissance de Marquise Laporte, née à  
six heures du matin, au bourg de St André de  
Cubzac, fille légitime de Jean Laporte, marchand, fermier  
âgé de vingt huit ans, et de Berthe Férand, cultivateur  
âgée de vingt quatre ans, mariés et demeurant  
ensemble au bourg de St André de Cubzac.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Pierre Laporte, propriétaire, âgé  
de soixante neuf ans, second témoin Eble Laxen,  
garde champêtre, âgé de soixante quatre ans, habitants  
de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte  
qui a été signé avec nous et le déclarant ont signé avec  
nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comte de Marten  
Dantagnan, Maire de St André de Cubzac, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

J. Laporte  
Eble Laxen  
Comte de Marten  
Dantagnan



N. 88

De 18 Mai

Pierre Andre

De dix huit Mai mil huit cent quatre vingt  
trois, à dix heures du soir,  
Acte de naissance de Pierre Andre, né le jour  
suivant au bourg de St Andre de Cubzac, fils légitime  
de Jean Fernand Charles Andre, platier, âgé de vingt  
trois ans, et de Marguerite Charlotte Beaumont, sans  
profession, âgée de vingt-un ans; mariés et demeurant  
ensemble au bourg de St Andre de Cubzac.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Jean Cordou, père, cordonnier, âgé de soixante  
deux ans, second témoin Jean Cordou fils, cordonnier, âgé de  
huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le père  
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Contatsé suivant la loi par moi Emile Martini  
Dantagnan, chargé de l'administration de Cubzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

P. Andre, Cordou, Cordou  
père Dantagnan

N. 89

De 20 Juin

Mariane Louise  
Marteman

cedé à Charles  
re et leur) le trois  
et mil neuf cent deux

quatorze Mars mil neuf  
cent deux.  
le Maire,  
Luis Jany

De vingt Juin mil huit cent quatre vingt  
trois, à neuf heures du matin,  
Acte de naissance de Marianne Louise Marteman,  
née le vingt de mai, à huit heures du soir au lieu de  
Fontboudreau, commune de St Andre de Cubzac, fille  
légitime de Auguste Marteman, carrier, âgé de trente  
un ans, et de Marianne Leguin, sans profession, âgée de  
vingt trois ans; mariés et demeurant ensemble au  
dit lieu de Fontboudreau.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Cordou, cordonnier, âgé de soixante  
deux ans, second témoin André Bourgeois, bouvier, âgé  
de trente quatre ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le père  
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les témoins  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Contatsé suivant la loi par moi Emile Martini  
Dantagnan, chargé de l'administration de Cubzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

A Bourgeois, Cordou, Marteman  
père

N. 88

De 23 Juin



Pierre Camille  
Vauv



Marié à Bellemeille le vingt  
trois Juin mil huit cent  
quatre vingt trois.  
le 19 Juin 1905.

Decede à Bellemeille (Gironde)  
le sept Juin mil neuf cent  
quatre vingt trois.  
le 19 Juin 1905.

N. 89

De 27 Juin

Louis Joseph  
Delays

Marié à Bordeaux le  
dix Juin mil neuf cent dix  
neuf avec Jeanne Corale  
riol, Soubrane.  
Le cinq Juillet mil neuf cent  
dix neuf.

Decede à St Andre de  
Cubzac le 24 Aout 1929

De vingt trois Juin mil huit cent quatre  
vingt trois, à dix heures du matin,  
Acte de naissance de Pierre Camille Vauv, né le  
à neuf heures du matin au lieu de Bellemeille, commune  
de St Andre de Cubzac; fils légitime de Jean Vauv  
carrier, âgé de cinquante ans, et de Marianne Esteban, sans  
profession, âgée de trente huit ans; mariés et demeurant  
ensemble au dit lieu de Bellemeille.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Francois Paulhae, menuisier, âgé de  
cinquante deux ans, second témoin Albert Gibon, sellier,  
âgé de vingt trois ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les  
témoin ont signé avec nous après lecture, et ont le déclaré  
qui a été lu devant nous.  
Contatsé suivant la loi par moi Emile Martini  
Dantagnan, chargé de l'administration de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

P. Gibon, Paulhae, Dantagnan

De vingt sept Juin mil huit cent quatre vingt  
trois, à dix heures du matin,  
Acte de naissance de Louis Joseph Delays, né le  
neuf heures du matin au lieu de Plagny, commune de Bellemeille  
de Cubzac, fils légitime de Jean Delays, carrier, âgé de  
trente six ans, et de Madeleine Gabrehan, sans profession  
âgée de vingt trois ans; mariés et demeurant ensemble  
au dit lieu de Plagny.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Michel Lasserre, tourneur, âgé de trente  
trois ans, second témoin Pierre F. Corrieu, âgé de cinquante huit  
ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les  
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Contatsé suivant la loi par moi Emile Martini  
Dantagnan, chargé de l'administration de Cubzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Delays, Lasserre, Dantagnan



1177  
Mariage de Jean de...  
le 11 Mars 1177

De vingt huit jours mil huit cent quatre  
vingt deux à dix heures du matin  
Acte de naissance de Jean de...  
commune de St André de Ceban, fille legitime de  
Jean Collet, catholique, age de 40 ans, veuve, et  
de Marie de... son épouse, age de huit ans,  
au moment de l'enfant a été reconnu être femme.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être femme.  
Premier témoin Jean de...  
age de cinquante huit ans, second témoin Pierre de...  
Labat, age de cinquante huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation a été fait par le  
enfant avec, avec, et de...  
dilatant sur signi avec nous après lecture.  
Comté devant le lieu par moi...  
Dantagnan, et de St André de Ceban, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Approuvé et signé par nous  
Jean de...  
Pierre de...  
le 11 Mars 1177

De vingt huit jours mil huit cent quatre  
vingt deux à dix heures du soir  
Acte de naissance de Jean Daramat mil vingt  
quatre à six à sept heures du soir, au lieu de la  
Garnon, commune de St André de Ceban, fille naturelle  
de Jean Daramat, catholique, age de vingt ans,  
au moment de l'enfant a été reconnu être femme.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être femme.  
Premier témoin Jean de...  
age de cinquante huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation a été fait par le  
enfant avec, avec, et de...  
dilatant sur signi avec nous après lecture.  
Comté devant le lieu par moi...  
Dantagnan, et de St André de Ceban, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Approuvé et signé par nous  
Jean de...  
Pierre de...  
le 11 Mars 1177

1178  
Du 1<sup>er</sup> juillet



Johanna Moisson  
De... à...  
le 1<sup>er</sup> juillet 1178

De... à...  
le 1<sup>er</sup> juillet 1178

1179

Du 5 juillet

Jean Amelien  
Pierre

De premier juillet mil huit cent quatre  
vingt deux à neuf heures du matin  
Acte de naissance de Johanna Moisson, au lieu  
de Montelon, commune de St André de Ceban, fille  
legitime de Barthélemy Moisson, catholique, age de  
vingt sept ans, et de Marie Laver, veuve, son épouse,  
age de vingt deux ans, au moment de l'enfant a été  
reconnu être femme.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être femme.  
Premier témoin Jean de...  
age de cinquante huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation a été fait par le  
enfant avec, avec, et de...  
dilatant sur signi avec nous après lecture.  
Comté devant le lieu par moi...  
Dantagnan, et de St André de Ceban, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Approuvé et signé par nous  
Jean de...  
Pierre de...  
le 5 juillet 1179

De deux juillet mil huit cent quatre  
vingt deux à dix heures du matin  
Acte de naissance de Jean Amelien, au lieu  
de Montelon, commune de St André de Ceban, fille  
legitime de Jean Amelien, catholique, age de vingt  
ans, et de Marie Laver, veuve, son épouse,  
age de vingt deux ans, au moment de l'enfant a été  
reconnu être femme.

Le lieu de l'enfant a été reconnu être femme.  
Premier témoin Jean de...  
age de cinquante huit ans, habitant de cette commune.  
Sur la requête et présentation a été fait par le  
enfant avec, avec, et de...  
dilatant sur signi avec nous après lecture.  
Comté devant le lieu par moi...  
Dantagnan, et de St André de Ceban, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

Approuvé et signé par nous  
Jean de...  
Pierre de...  
le 5 juillet 1179



Du 28 febr /

Mari Angelina  
Cellou

Par acte en date du dix huit  
Aout mil neuf cent dix inscrit sur  
les registres de l'état civil de  
cette commune, Marie Angelina  
Cellou dont la naissance est  
constatée dans l'acte ci contre  
à contracté mariage avec  
Jean Doubigeon.

Sont mention faite par nous  
officier de l'état civil ce jour  
dix huit Aout mil neuf cent dix.

J. D. Shaw

Par acte en date du quatorze  
Fevrier mil neuf cent vingt inscrit  
sur les registres de l'état civil de cette  
Commune, Marie Angelina Cellou  
dont la naissance est constatée dans  
l'acte ci contre à contracté mariage  
avec Jean Daniel Castaignas

Du vingt huit Juin mil  
vingt deux, à dix heures du  
Acte de naissance de Marie  
ni huit à onze heures du soir, à  
commune de St André de Cubre  
Jean Cellou, cultivateur, âgé de  
de Marie Manon, sans profession  
ans; mariés et demeurant ensemble  
Cheval Blanc,

Le sexe de l'enfant a été reconnu  
Premier témoin Raymond  
âgé de cinquante huit ans, Sec  
Sabotier, âgé de cinquante huit ans

Sur la requête de l'administration  
l'enfant nous avons rédigé le présent  
acte et ont signé avec nous

Le constaté suivant la loi par  
Dantaguan, Maire de St André  
fonction d'officier public de l'état





N. 31  
 Du 13 juillet  
 Leonard Chaillat

Acte de naissance de Leonard Chaillat, né à pour le 13<sup>e</sup> jour de mai, au lieu de la Gatte, commune de St. André de Cubzac; fils légitime de Pierre Chaillat, cultivateur, âgé de vingt sept ans, et de Marie Chassoullaud, son épouse, âgée de vingt ans; mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Gatte.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.  
 Premier témoin Athanase Géraud, cultivateur, âgé de trente huit ans, second témoin Antonin Géraud, cultivateur, âgé de trente un an, habitant de cette commune.  
 Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui lu a été lu et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
 Contaté devant le lieu par moi Louis de Marten Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

A grand Géraud Chaillat  
 Dantagnan

N. 36  
 Du 20 juillet  
 Louis Athanase Géraud

Acte de naissance de François Athanase Eugène Géraud, né à pour le 20<sup>e</sup> jour de mai, au lieu de la Gatte, commune de St. André de Cubzac; fils naturel de son père et mère non nommés.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.  
 Premier témoin Oly. Larrivé, garde champêtre, âgé de trente quatre ans, second témoin Pierre Géraud, cultivateur, âgé de cinquante huit ans, habitant de cette commune.  
 Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui lu a été lu et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
 Contaté devant le lieu par moi Louis de Marten Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Chimant  
 Dantagnan

N. 37  
 Du 22 juillet



Leopold Barouillet

Acte de naissance de Leopold Barouillet, né à pour le 22<sup>e</sup> jour de mai, au lieu de la Gatte, commune de St. André de Cubzac; fils légitime de Jean Barouillet, cultivateur, âgé de trente quatre ans, et de Jeanne Chéreau, son épouse, âgée de vingt trois ans; mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Gatte.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.  
 Premier témoin André Bourgeois, cultivateur, âgé de trente deux ans, second témoin Jean Blanc, cultivateur, âgé de quarante quatre ans, demeurant à St. André de Cubzac.  
 Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui lu a été lu et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
 Contaté devant le lieu par moi Louis de Marten Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Bourgeois Blanc Barouillet  
 Dantagnan

N. 38  
 Du 26 juillet  
 Jean Panqueret

Acte de naissance de Jean Panqueret, né à pour le 26<sup>e</sup> jour de mai, au lieu de la Gatte, commune de St. André de Cubzac; fils légitime de Jean Panqueret, employé au chemin de fer, âgé de vingt trois ans, et de Anne Appert, coiffeuse, âgée de vingt quatre ans; mariés et demeurant ensemble à Paris, Charante Inférieure.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.  
 Premier témoin Jean Cordou, cultivateur, âgé de soixante deux ans, second témoin Jean Cordou, fils Cordou, âgé de trente trois ans, habitant de cette commune.  
 Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui lu a été lu et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
 Contaté devant le lieu par moi Louis de Marten Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Decédé à St. André de Cubzac le 15 Novembre 1985.  
 Meunier du 15 Novembre 1985.

Cordou  
 Dantagnan

Acte de naissance de Jean Panqueret, né à pour le 26<sup>e</sup> jour de mai, au lieu de la Gatte, commune de St. André de Cubzac; fils légitime de Jean Panqueret, employé au chemin de fer, âgé de vingt trois ans, et de Anne Appert, coiffeuse, âgée de vingt quatre ans; mariés et demeurant ensemble à Paris, Charante Inférieure.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin.  
 Premier témoin Jean Cordou, cultivateur, âgé de soixante deux ans, second témoin Jean Cordou, fils Cordou, âgé de trente trois ans, habitant de cette commune.  
 Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui lu a été lu et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
 Contaté devant le lieu par moi Louis de Marten Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Decédé à St. André de Cubzac le 15 Novembre 1985.  
 Meunier du 15 Novembre 1985.

Contaté devant le lieu par moi Louis de Marten Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Cordou  
 Dantagnan











N. 117

Du 19 7<sup>bre</sup>  
Louis Beaudet

Marié à Sédoua le 20  
Le vingt-neuf août mil neuf  
cent dix-neuf avec Jacques  
André Beaudet  
Le dix-neuf août mil neuf  
cent dix-neuf  
le marié  
Municipal

Du dix-neuf Septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à cinq heures du soir.  
Acte de naissance de Louis Beaudet, né à huit heures et demie au lieu de Lornau, commune de St. André de Lubrau, fille légitime de Pierre Beaudet, cultivateur, âgé de vingt-neuf ans, et de Jeanne Hauffred, sans profession, âgée de vingt-un ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Lornau.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Gabriel Gorette, laboureur, âgé de cinquante-trois ans, second témoin Jean Baynaud, charronnier, âgé de cinquante-cinq ans, habitants de cette commune.  
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par les déclarants ont signé avec nous après lecture.  
Comptable devant la loi par moi et moi de ce canton Dantagnan, Maire de St. André de Lubrau, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Beaudet Gab. Gorette  
Baynaud Jean

N. 118

Du 23 7<sup>bre</sup>  
Louis André Laisson

Marié à Bordeaux  
Mil huit cent dix-neuf  
et dix-huit avec Marcel  
Merin.  
Le vingt-sept février  
mil neuf cent dix-huit.  
le marié  
L'homme

Du vingt-trois Septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à onze heures du matin.  
Acte de naissance de Louis André Laisson, né à six heures du matin, au bourg de St. André de Lubrau, fils légitime de Antoine Laisson, propriétaire, âgé de vingt-cinq ans, et de Charlotte Vigné, sans profession, âgée de vingt-un ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St. André de Lubrau.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Bernard Vigné, commis-voyeur, âgé de cinquante-sept ans, second témoin Elie Laisson, gérant de charpente, âgé de soixante-cinq ans, habitants de cette commune.  
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par les déclarants ont signé avec nous après lecture.  
Comptable devant la loi par moi de ce canton Dantagnan, Maire de St. André de Lubrau, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Laisson Bernard Vigné Elie

N. 119

Du 20 8<sup>bre</sup>  
Pierre Dupuy

Marié à Bauriac  
Le dix février mil  
neuf cent dix-huit avec  
Madeleine Pinaud.  
Le vingt février mil neuf  
cent dix-huit  
le marié  
L'homme

Du vingt Octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, à trois heures du soir.  
Acte de naissance de Pierre Dupuy, né à cinq heures du matin, au lieu de la Foie, commune de St. André de Lubrau, fils légitime de Antoine Dupuy, cultivateur, âgé de vingt-cinq ans, et de Louise Augustine Chalouan, sans profession, âgée de vingt-quatre ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Foie.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Eugène Clavié, tourneur, âgé de soixante-cinq ans, second témoin Auguste Duboué, âgé de trente-quatre ans, habitants de cette commune.  
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par les déclarants ont signé avec nous après lecture.  
Comptable devant la loi par moi de ce canton Dantagnan, Maire de St. André de Lubrau, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Clavié A. Merin Dupuy  
Duboué Auguste

N. 120

Du 8 9<sup>bre</sup>  
Noélie Dupont

Du huit Novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Noélie Dupont, née à sept heures du matin au lieu de Caupou, commune de St. André de Lubrau, fille légitime de Etienne Dupont, cultivateur, âgé de trente-sept ans, et de Marie Demian, sans profession, âgée de trente-sept ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Caupou.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Antoine Dymont, cultivateur, âgé de trente-deux ans, demeurant à St. André de Lubrau, second témoin Pierre Théron, laboureur, âgé de cinquante-huit ans, demeurant à St. André de Lubrau.  
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par les déclarants ont signé avec nous après lecture.  
Comptable devant la loi par moi de ce canton Dantagnan, Maire de St. André de Lubrau, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Dupont Noélie Dymont Théron



N. 51

De 13 9<sup>bre</sup>

Mariane Nérel

Arrière à Paullee  
devenue le 13  
octobre mil neuf cent  
quarante trois  
le long de la rue  
qui finit au 219  
L. 8. 2. 11

Mariane

N. 52

De 13 9<sup>bre</sup>

Jean Cras

De treize Novembre mil huit cent quatre vingt  
trois, à neuf heures du matin,  
Acte de naissance de Alexandre Nérel, né à près de  
cinq heures du matin, au bourg de l'Abbaye de Cubra,  
filz légitime de Jean Nérel, marchand, âgé de trente ans,  
et de Marguerite Guillamut, sans profession, âgée de vingt  
cinq ans, mariés et demeurant ensemble au bourg  
de l'Abbaye de Cubra.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Jean Baptiste Laforgue, aubergiste, âgé de  
quarante quatre ans, second témoin Joseph Boy, menuisier,  
âgé de quarante ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père  
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui les témoins  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Emile Choartin  
Dantagnon, Maire de l'Abbaye de Cubra, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Jean Nérel Laforgue Boy  
Choartin

De treize Novembre mil huit cent quatre vingt  
trois, à dix heures du matin,  
Acte de naissance de Jean Cras, né avant huit à midi  
au bourg de Montolon, commune de l'Abbaye de Cubra,  
filz légitime de Mathurin Cras, cultivateur, âgé de vingt  
trois ans, et de Catherine Mouche, sans profession, âgée de  
dix neuf ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de  
Coursaux, commune de Cétrac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Jean Baptiste Laforgue, aubergiste, âgé  
de quarante quatre ans, second témoin Jean Raymond, charpentier,  
âgé de cinquante cinq ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père  
de l'enfant, Jean Mouche, carrier, âgé de quarante sept ans, grand père  
de l'enfant, chez lequel l'enfant est né, nous avons rédigé  
le présent acte qui les témoins et le déclarant ont signé  
avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Emile Choartin  
Dantagnon, Maire de l'Abbaye de Cubra, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Laforgue Mouche Raymond Jean  
Choartin

N. 53

De 13 9<sup>bre</sup>

Jean Sylvaux  
Boyer

Décédé à Libourne  
(Garonne) le quinze Septembre  
mil neuf cent quarante trois  
le jour Octobre mil  
neuf cent quarante trois  
le Dece

Boyer

Décédé à Bordeaux les  
sept huit Novembre mil  
neuf cent quarante sept,  
le 12 Décembre mil  
neuf cent quarante sept,  
le Mars

Boyer

De 14 9<sup>bre</sup>

Amme Beaumont

Par acte en date du  
dix huit novembre mil neuf  
cent neuf inscrit sur les registres  
de l'état civil de cette commune  
après Beaumont dont la  
naissance et constatée ci  
contre à contracté mariage  
avec Jean Ettecard.  
dont mention faite par  
nos officiers de l'état civil  
de jour dix huit novembre  
mil neuf cent neuf.

Beaumont

Beaumont

De treize Novembre mil huit cent quatre  
vingt trois, à trois heures du soir,  
Acte de naissance de Jean Sylvaux Boyer, né à  
cinq heures du matin au lieu de Plaque, commune  
de l'Abbaye de Cubra, filz légitime de Jean Vincent Boyer,  
marié, âgé de vingt cinq ans, et de sa femme Dubreuil,  
sans profession, âgée de vingt deux ans, mariés et demeurant  
ensemble au dit lieu de Plaque.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Jean Mathias Couderc, âgé de vingt  
deux ans, second témoin Christophel Kavi, âgé de vingt  
deux ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui les témoins  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Emile Choartin  
Dantagnon, Maire de l'Abbaye de Cubra, faisant les fonctions  
d'officier public de l'état civil.

Boyer Sylvaux  
Couderc Kavi Choartin

De quatorze Novembre mil huit cent quatre  
vingt trois, à onze heures du matin,  
Acte de naissance de Amme Beaumont, née à près  
de son heure du matin, au bourg de Puyrol, commune de  
l'Abbaye de Cubra, filz légitime de Jean Beaumont, tailleur  
de pierre, âgé de vingt ans, et de Jeanne Dreillon, sans  
profession, âgée de dix neuf ans, mariés et demeurant  
ensemble au dit lieu de Puyrol.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Philippe Desrie, laboureur, âgé de  
quarante trois ans, second témoin Jean Raymond, charpentier,  
âgé de cinquante cinq ans, habitant de cette commune.  
Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père  
de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui les témoins  
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Compté suivant la loi par moi Emile Choartin  
Dantagnon, Maire de l'Abbaye de Cubra, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Beaumont Desrie  
Raymond Jean Choartin



N<sup>o</sup> 17

Du 16 g<sup>bre</sup>  
Jean Lavoisier  
Agonisé

Du seize et novembre mil huit cent quatre vingt  
trois, à quatre heures du soir,  
Acte de naissance de Jean Lavoisier Agonisé, né le  
dix six à cinq heures du soir au lieu de Gomban, commune  
de St. André de Cubzac, fils légitime de Jean Lavoisier  
Carronnier, âgé de vingt trois ans, et de Madeleine  
Charbonnier, son épouse, âgée de dix huit ans, mariés  
et demeurant ensemble au dit lieu de Gomban.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin, Athanasie Giraud, cantonnier, âgé de  
huit ans, second témoin, Jean Baptiste Malherbe,  
Cordonnier, âgé de huit ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les  
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comptable et  
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant la  
fonction d'officier public de l'état civil.

J. B. Malherbe Athanasie Giraud  
Monsieur Edanting

Du vingt et novembre mil huit cent quatre  
vingt trois, à dix heures du matin.

Acte de naissance de Jeanne Doris, née avant hier  
à dix heures du soir, au lieu de Patoche, commune  
de St. André de Cubzac, fille légitime de Jean Doris  
Cultivateur, âgé de trente ans, et de Jeanne Motard  
son épouse, âgée de vingt quatre ans, mariés et  
demeurant ensemble au dit lieu de Patoche.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin, Joseph Bourget, serrurier, âgé de  
quarante trois ans, second témoin, Pierre Ferron, Saboteur  
âgé de cinquante huit ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les  
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comptable et  
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant  
la fonction d'officier public de l'état civil.

Doris Jean Bourget  
Edanting

En acte en date du dix  
septième mil huit cent  
trois, à dix heures du  
soir, au lieu de Gomban,  
commune de St. André de  
Cubzac, fils légitime de  
Jean Lavoisier, âgé de  
vingt trois ans, et de  
Madeleine Charbonnier,  
son épouse, âgée de dix  
huit ans, mariés et  
demeurant ensemble au  
dit lieu de Gomban.

En acte en date du dix  
septième mil huit cent  
trois, à dix heures du  
soir, au lieu de Gomban,  
commune de St. André de  
Cubzac, fils légitime de  
Jean Lavoisier, âgé de  
vingt trois ans, et de  
Madeleine Charbonnier,  
son épouse, âgée de dix  
huit ans, mariés et  
demeurant ensemble au  
dit lieu de Gomban.

Du 16 g<sup>bre</sup>  
Jean Lavoisier  
Agonisé

En acte en date du dix  
septième mil huit cent  
trois, à dix heures du  
soir, au lieu de Gomban,  
commune de St. André de  
Cubzac, fils légitime de  
Jean Lavoisier, âgé de  
vingt trois ans, et de  
Madeleine Charbonnier,  
son épouse, âgée de dix  
huit ans, mariés et  
demeurant ensemble au  
dit lieu de Gomban.

Du 16 g<sup>bre</sup>  
Jean Lavoisier  
Agonisé

N<sup>o</sup> 17

Du 20 g<sup>bre</sup>  
Desquaint Arnais

Du vingt et novembre mil huit cent quatre  
vingt trois, à deux heures du soir,  
Acte de naissance de Desquaint Arnais, né  
hier à six heures du soir, au lieu de St. André de  
Cubzac, fils légitime de Desquaint Arnais,  
Maire de Patoche, âgé de vingt quatre ans, et de  
Marie Perrin, son épouse, âgée de vingt deux ans, mariés  
et demeurant ensemble au dit lieu de St. André de  
Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin, Laurent Rapet, boulanger, âgé  
de quarant deux ans, second témoin, Pierre  
Grimault, Saboteur, âgé de vingt cinq ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les  
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comptable et  
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant  
la fonction d'officier public de l'état civil.

Desquaint Arnais  
Dantagnan

En acte en date du dix  
septième mil huit cent  
trois, à dix heures du  
soir, au lieu de Gomban,  
commune de St. André de  
Cubzac, fils légitime de  
Jean Lavoisier, âgé de  
vingt trois ans, et de  
Madeleine Charbonnier,  
son épouse, âgée de dix  
huit ans, mariés et  
demeurant ensemble au  
dit lieu de Gomban.

En acte en date du dix  
septième mil huit cent  
trois, à dix heures du  
soir, au lieu de Gomban,  
commune de St. André de  
Cubzac, fils légitime de  
Jean Lavoisier, âgé de  
vingt trois ans, et de  
Madeleine Charbonnier,  
son épouse, âgée de dix  
huit ans, mariés et  
demeurant ensemble au  
dit lieu de Gomban.

En acte en date du dix  
septième mil huit cent  
trois, à dix heures du  
soir, au lieu de Gomban,  
commune de St. André de  
Cubzac, fils légitime de  
Jean Lavoisier, âgé de  
vingt trois ans, et de  
Madeleine Charbonnier,  
son épouse, âgée de dix  
huit ans, mariés et  
demeurant ensemble au  
dit lieu de Gomban.

En acte en date du dix  
septième mil huit cent  
trois, à dix heures du  
soir, au lieu de Gomban,  
commune de St. André de  
Cubzac, fils légitime de  
Jean Lavoisier, âgé de  
vingt trois ans, et de  
Madeleine Charbonnier,  
son épouse, âgée de dix  
huit ans, mariés et  
demeurant ensemble au  
dit lieu de Gomban.

En acte en date du dix  
septième mil huit cent  
trois, à dix heures du  
soir, au lieu de Gomban,  
commune de St. André de  
Cubzac, fils légitime de  
Jean Lavoisier, âgé de  
vingt trois ans, et de  
Madeleine Charbonnier,  
son épouse, âgée de dix  
huit ans, mariés et  
demeurant ensemble au  
dit lieu de Gomban.

En acte en date du dix  
septième mil huit cent  
trois, à dix heures du  
soir, au lieu de Gomban,  
commune de St. André de  
Cubzac, fils légitime de  
Jean Lavoisier, âgé de  
vingt trois ans, et de  
Madeleine Charbonnier,  
son épouse, âgée de dix  
huit ans, mariés et  
demeurant ensemble au  
dit lieu de Gomban.

En acte en date du dix  
septième mil huit cent  
trois, à dix heures du  
soir, au lieu de Gomban,  
commune de St. André de  
Cubzac, fils légitime de  
Jean Lavoisier, âgé de  
vingt trois ans, et de  
Madeleine Charbonnier,  
son épouse, âgée de dix  
huit ans, mariés et  
demeurant ensemble au  
dit lieu de Gomban.

En acte en date du dix  
septième mil huit cent  
trois, à dix heures du  
soir, au lieu de Gomban,  
commune de St. André de  
Cubzac, fils légitime de  
Jean Lavoisier, âgé de  
vingt trois ans, et de  
Madeleine Charbonnier,  
son épouse, âgée de dix  
huit ans, mariés et  
demeurant ensemble au  
dit lieu de Gomban.



N. 61  
Du 11 D. br  
George Girard

Des quatre-vingt et sixième mil huit cent quatre-vingt  
vingt-trois, à trois heures du soir.  
Acte de naissance de George Girard né le huit à neuf  
heures du soir au lieu du Sablé commun de St. André  
de Cubzac; fils légitime de Pierre Girard, cultivateur,  
âgé de quarante sept ans, et de Marie Noëde sans  
profession, âgée de quarante ans, mariés et demeurant  
ensemble audit lieu du Sablé.

Le said enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Jean Cordeau, cordonnier, âgé de trente  
trois ans, second témoin Pierre Théron, laboureur, âgé de  
cinquante huit ans habitants de cette commune.  
Sur la réquisition et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu  
et signé avec nous après lecture et nous le déclarant qui a  
été au secret.  
Comité tenuant la loi par moi Comité de section  
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Deuxième } Cordeau  
Théron }  
Girard }

N. 62  
Du 11 D. br  
Jean Dickelot

Des premiers Décembre mil huit cent quatre-vingt  
trois, à deux heures du soir.  
Acte de naissance de Jean Dickelot, né ce jour à  
deux heures du matin, au bourg de St. André de Cubzac, fils  
légitime de Jean Marie Dickelot, vigneron, âgé de trente  
trois ans, et de Josephine Roussier, sans profession, âgée de  
vingt ans, de parage à St. André de Cubzac, mais domiciliés  
à Gomezac, Charante inférieure.

Le said enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Romain Dolson, publiaire, âgé de quarante  
ans, demeurant à Laboure, second témoin Jean Marie Leor,  
marchand forain, âgé de quarante ans, demeurant à Madaun.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de  
l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et nous  
l'ayant signé avec nous après lecture, et nous le déclarant qui a été au secret.  
Comité tenuant la loi par moi Comité de section  
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les  
fonctions d'officier public de l'état civil.

Dolson }  
Leor }  
Dickelot }

N. 61  
Du 1 D. br  
Pierre Weiss

Des cinq Décembre mil huit cent quatre-vingt  
trois, à onze heures du matin.  
Acte de naissance de Pierre Weiss, né le six à  
sept heures du soir au lieu de Permau, commune de  
St. André de Cubzac; fils légitime de Jean Weiss,  
cultivateur, âgé de trente quatre ans, et de Marie Peréal,  
sans profession, âgée de vingt-cinq ans, mariés et  
demeurant ensemble audit lieu de Permau.

Le said enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin Jean Cordeau, père cordonnier, âgé  
de soixante trois ans, second témoin, Ledoux, cultivateur  
néguant, âgé de trente huit ans, habitants de cette commune.  
Sur la réquisition et présentation à nous faite, par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu  
et déclaré ont signé avec nous après lecture.  
Comité tenuant la loi par moi Comité de section  
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Weiss }  
Cordeau }  
Ledoux }  
Weiss }

N. 62  
Du 11 D. br  
Marie Antoinette  
Guieron

Des onze Décembre mil huit cent quatre-vingt  
trois, à neuf heures du matin.  
Acte de naissance de Marie Antoinette Guieron,  
née le huit de ce mois à quatre heures du matin, au  
bourg de St. André de Cubzac, fille légitime de Antoine  
Guieron, carrier, âgé de vingt huit ans, et de Marie  
Belle, sans profession, âgée de vingt un ans, mariés  
et demeurant ensemble audit lieu de Permau.

Le said enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin François Raye, vicaire, âgé de  
cinquante ans, second témoin Romain Dolson, vigneron,  
âgé de quarante six ans, habitants de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte qui a été lu  
et déclaré ont signé avec nous après lecture.  
Comité tenuant la loi par moi Comité de section  
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Raye }  
Dolson }  
Guieron }  
Raye }

Mariée à St. Vincent de  
Paul (Arande) le vingt mai  
mil neuf cent dix huit avec  
Agustin Aguilar y Andres  
de vingt-cinq mai mil neuf  
cent dix huit

Decedés à St. André de Cubzac  
le sept Janvier mil neuf cent  
soixante quatre -  
le sept Janvier mil neuf cent  
soixante quatre

le Maire,  
Lempereur



N. 83  
Du 18 D. 18  
Marianne Jeanne

Du dix huit Décembre mil huit cent quatre  
vingt trois, à dix heures du matin.  
Acte de naissance de Jeanne Lise, née hier  
à huit heures du matin, au lieu de la Grand'haie, commune  
de St. André de Cubzac, fille légitime de Jean Pe  
proprietaire, âgé de trente ans, et de Jeanne Lebon,  
son épouse, âgée de vingt quatre ans, mariés et  
demeurant ensemble au dit lieu de la Grand'haie.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Cordou, cordonnier, âgé de soixante  
deux ans, second témoin Pierre Favier, sabotier, âgé de  
soixante un an, habitants de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les  
témoin, et déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comte Martin  
Dantagnan, chargé de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Jean Lise Cordou  
Favier  
Comte Martin Dantagnan

N. 64  
Du 18 D. 18  
Marianne Parquet

Du dix huit Décembre mil huit cent quatre  
vingt trois, à quatre heures du soir.  
Acte de naissance de Geneviève Parquet, née hier  
à deux heures du matin, au bourg de St. André de Cubzac,  
fille légitime de Louis Pierre Parquet, employé au  
chemin de fer d'Etat, âgé de vingt neuf ans, et de  
cinq ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de  
St. André de Cubzac.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Pierre Favre, faiseur, âgé de trente  
neuf ans, second témoin Jacques Duran, rentier, âgé de  
quatre vingt deux ans, habitants de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par  
le père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les  
témoin, et déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comte Martin  
Dantagnan, chargé de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Pierre Favre  
Jacques Duran  
Comte Martin Dantagnan

Décédé à St. André de Cubzac  
le six juillet mil neuf cent  
soixante cinq.  
le six juillet mil neuf  
cent soixante cinq.  
le Maire,  
Laigneau

N. 65  
Du 21 D. 18  
Antoine Lorraine

Du vingt un Décembre mil huit cent 18  
quatre vingt trois à onze heures du matin.  
Acte de naissance de Antoine Lorraine, né hier  
à huit heures du soir au lieu de Cherey, commune de  
St. André de Cubzac, fils légitime de Antoine Lorraine,  
cultivateur, âgé de vingt cinq ans, et de Marie Perrin,  
son épouse, âgée de vingt six ans, mariés et demeurant  
ensemble au dit lieu de Cherey.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.  
Premier témoin André Bourgeois, boucher, âgé de  
trente deux ans, second témoin Joseph Bernier, fonteur,  
âgé de trente sept ans, habitants de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les  
témoin, et déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comte Martin  
Dantagnan, chargé de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

André Bourgeois  
Joseph Bernier  
Comte Martin Dantagnan

Marié à Saint André de  
Cubzac le vingt deux mil neuf cent  
quatre vingt trois à St. André  
de Cubzac.  
le trois décembre mil neuf  
cent quatre vingt trois.  
le Maire

Décédé le deux  
décembre mil neuf cent  
quatre vingt trois à St. André  
de Cubzac.  
le trois décembre mil neuf  
cent quatre vingt trois.  
le Maire

N. 66  
Du 26 D. 18  
Glibeth de Arthon

Du vingt six Décembre mil huit cent quatre  
vingt trois, à dix heures du matin.  
Acte de naissance de Glibeth de Arthon, né  
le vingt trois de ce mois à dix heures du matin au  
bourg de St. André de Cubzac, fille légitime de  
Pierre de Arthon, cordonnier, âgé de vingt cinq ans,  
et de Françoise Labrousse, son épouse, âgée  
de vingt sept ans, mariés et demeurant ensemble  
au bourg de St. André de Cubzac.  
Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Jean Lafargue, tonnelier, âgé de  
ceux quatre vingt ans, second témoin François Boullier, cordonnier,  
âgé de trente quatre ans, habitants de cette commune.  
Sur la requête et présentation à nous faite par le  
père de l'enfant nous avons rédigé le présent acte que les  
témoin, et déclarant ont signé avec nous après lecture.  
Compté suivant la loi par moi Comte Martin  
Dantagnan, chargé de St. André de Cubzac, faisant  
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Jean Lafargue  
François Boullier  
Comte Martin Dantagnan

Par acte en date du dix neuf  
Novembre mil neuf cent dix neuf  
rédigé sur les registres de l'état civil  
de cette commune Glibeth  
Martinez dont la naissance est  
Compté dans l'acte ci dessus a  
Contracté mariage avec Jean Laine  
Moretios.  
Dont mention faite par nous  
officier de l'état civil ce jour dix neuf  
Novembre mil neuf cent dix neuf.

Décédé le vingt Novembre  
mil neuf cent quatre vingt huit  
à BORDEAUX (Gde)  
Mephique du 22 Novembre 1985  
le Maire



11-47  
D. 37 D. 6  
Jean-Baptiste  
Pellier

Marie & Jeanne  
de la paroisse de  
St. André de Cubra  
le 20 Decembre 1893  
à 10 heures  
de la messe  
le mariage a été  
célébré par  
le curé de la paroisse  
de St. André de Cubra  
en présence de  
deux témoins  
et de deux témoins  
de la paroisse de  
St. André de Cubra  
et de deux témoins  
de la paroisse de  
St. André de Cubra

Mariage desseins par  
jugement du tribunal  
de la paroisse de  
St. André de Cubra  
le 20 Decembre 1893  
à 10 heures  
de la messe  
le mariage a été  
célébré par  
le curé de la paroisse  
de St. André de Cubra  
en présence de  
deux témoins  
et de deux témoins  
de la paroisse de  
St. André de Cubra  
et de deux témoins  
de la paroisse de  
St. André de Cubra

Deceas de Page (jeune)  
le 20 Decembre 1893  
à 10 heures  
de la messe  
le mariage a été  
célébré par  
le curé de la paroisse  
de St. André de Cubra  
en présence de  
deux témoins  
et de deux témoins  
de la paroisse de  
St. André de Cubra  
et de deux témoins  
de la paroisse de  
St. André de Cubra

le 20 Decembre 1893  
à 10 heures  
de la messe  
le mariage a été  
célébré par  
le curé de la paroisse  
de St. André de Cubra  
en présence de  
deux témoins  
et de deux témoins  
de la paroisse de  
St. André de Cubra  
et de deux témoins  
de la paroisse de  
St. André de Cubra

De vingt sept Decembre mil huit cent quatre  
vingt trois, à onze heures du matin.  
Acte de naissance de Jean-Baptiste Pellier  
né hier à dix heures du matin, au bourg de St. André de  
Cubra, fils légitime de Jean Pellier, quinquante ans, âgé  
de quarante-un ans, et de Marie Pellier, sans profession,  
agée de trente-trois ans; mariés et demeurant ensemble  
au bourg de St. André de Cubra.  
Le said enfant a été reconnu être féminin.  
Premier témoin Laurent Lagler, quinquante ans, âgé  
de quarante-quatre ans, second témoin Jean Delah, quinquante ans,  
agés de trente-cinq ans, habitants de cette commune.  
Sur la réquisition et présentation à leur fait par le père de  
l'enfant ou son rédige le présent acte que les témoins  
et le déclarant ont signé au lieu susdésigné.  
Compté devant la loi par moi Louis Martin  
Dontagnon, Maire de St. André de Cubra, faisant  
fonction d'officier public de l'état civil.

Lagler  
Dontagnon

Actes et arrêté le présent requête contenant  
à pour toute un Decembre mil huit cent quatre  
vingt trois, presence soussigné Louis Dontagnon  
Maire de St. André de Cubra, remplissant la  
fonction d'officier public de l'état civil

Dontagnon

Département de  
la Gironde  
Arrondissement  
de Bordeaux  
Année 1893

Table Alphabétique  
des actes de naissance de St. André de Cubra.

N <sup>o</sup>	N <sup>o</sup> Acte	Nom et prénoms	Date
1	23	Andrie Pierre	18 Dec
2	40	Allain Jeanne	8 Dec
3	42	Anais Louis Andrie	24 J
4	43	Amagnat Joseph Pierre	2 J <sup>h</sup>
5	57	Anais des Argente	20 J <sup>h</sup>
6	58	Audinau Jeanne Marguerite Biele	28 J
7	10	Biquena Anne	27 Fév
8	19	Bodet Yvonne Catherine	27 Mars
9	21	Benaic Pierre	28 Mars
10	37	Barrault Lespola	22 Juin
11	47	Beaudet Louise	19 J <sup>h</sup>
12	53	Boix Jean Sylvain	13 J <sup>h</sup>
13	54	Beaumont Anne	16 J
14	67	Bellier Marie Marguerite	27 J <sup>h</sup>
15	27	Bellou Marie Angéline	28 Juin
16	34	Capdeville Elisabeth (Reconnaisance)	11 Juillet
17	35	Chaillat Léonard	13 J
18	36	Charles François Athanase Eugène	20 J
19	14	Delbo Marie Louise	7 Mars
20	26	Delay Louis Joseph	27 Juin
21	28	Daramat Leon	21 J
22	32	Dauty Estelle	10 Juillet
23	55	Daramat Lion (Reconnaisance)	11 J
24	49	Dupuy Pierre	20 J <sup>h</sup>



24	50	Dufour Héloïse	8 g <sup>h</sup>
26	56	Donis Jeanne	20 y
27	60	Dichotot Jeanne	1 <sup>er</sup> D <sup>h</sup>
28	1	Coquevaux Marie Madeleine	12 Février
29	11	Faber Raphaël	2 Mars
30	12	Ferris Jeanne Fernand	3 y
31	30	Furet Anne Emilienne	3 juillet
32	41	Faye Valentine Marie	19 g <sup>h</sup>
33	5	Garneau Oly	31 janvier
34	6	Gaonach Cicely Marie	7 Février
35	13	Gulchard Jeanne	6 Mars
36	19	Girard George	31 g <sup>h</sup>
37	62	Guerin Marie Antoinette	11 D <sup>h</sup>
38	1	Gardry Suzanne	3 janvier
39	3	Lafarge Yvonne Gabrielle	26 y
40	16	Leis Labayette Marie de Arquerite	13 Mars
41	22	Laporte Marguerite	8 Mars
42	39	Laloux Marie Arquerite Héloïse	5 Août
43	7	Laloux Pierre Pierre	10 Février
44	44	Lalanne Jeanne Catherine	14 7 <sup>h</sup>
45	61	Leveaud Antoin	28 D <sup>h</sup>
46	9	Les accueillais Paul	20 Février
47	17	Monteil Jean	15 Mars
48	18	Moallard Antoin	21 y
49	24	Moartiman Marie Louise	20 Juin
50	29	Moudon Johanne	1 <sup>er</sup> juillet
51	46	Moacan Jeanne	19 7 <sup>h</sup>
52	51	Moirel Alexandre	13 9 <sup>h</sup>

53	55	Moiret Jean Louis	28
54	64	Moartiman Elisabeth	16 9 <sup>h</sup>
55	57	Penquerch Jean	26 D <sup>h</sup>
56	64	Parquet Genevieve	26 juillet
57	20	Peavat Ameline	18 D <sup>h</sup>
58	41	Sauvages Louis Andre	10 Mars
59	63	Sire Marie Jeanne	23 y <sup>h</sup>
60	2	Etienne Jean	18 D <sup>h</sup>
61	4	Calra Jean Baptiste	16 Mars
62	15	Erigolet Jean	28 y
63	31	Cabutat Genevieve Marie Jeanne Carme	10 Mars
64	52	Frira Jean	4 juillet
65	25	Vaen Pierre Camille	13 9 <sup>h</sup>
66	41	Vincouman Louis Andre	23 Juin
67	61	Vlaud Pierre	17 Août
			17 D <sup>h</sup>

Colore et arrête la présente table contenant  
 soixante cinq actes de naissance et de décès de recommandation  
 en pour vingt janvier mil huit cent quatre vingt  
 quatre, par nosse tousse Genevieve de ardin  
 Dantagnon, Marie de l'Andrieu Calra, remplissant  
 les fonctions d'officié public en l'état civil.

